

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 29.2025.046

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le deux avril deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Claude GANDINI, Bruno FAURE, Marillac PONTIER, Catherine LAURENT, Franck LIOTIER, Sylvie BUISSON, Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSC.

Ont donné pouvoir :

Christiane CHERAR à Paul BARBARY, Jean-Louis GAILLARD à Jérôme BODIN, Ghislaine PARRIAUX à Frédéric SAUSSET, Caroline RIFFAULT à Catherine LAURENT, Christophe DUMAS à Laurent BARRUYER, Laurent MAILLARD à Nathalie RAZE, Dominique NORET à Annie FOURNIER, Laurence CHANTEPY à Claude GANDINI, Lyliane BURGUNDER à Pierre GUICHARD.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA FRICHE ITDT

Lors du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2025, M. le Maire a annoncé la création du budget annexe relatif à l'opération d'aménagement de la friche ITDT lors du Conseil Municipal du 09 avril 2025.

Compte tenu dans un premier temps de la création de ce budget annexe lors de la séance de ce jour, il convient maintenant de procéder à l'adoption du budget primitif 2025 du budget nouvellement créé. Le budget tel qu'il est présenté ci-dessous intègre les dépenses et recettes transférées du budget principal ainsi que les crédits nécessaires à son fonctionnement pour 2025.

- Le budget annexe de l'opération d'aménagement de la friche ITDT est construit à partir de la nomenclature comptable M57,
- Le budget annexe de l'opération d'aménagement de la friche ITDT s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire et au rapport détaillé, ci-annexés.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2025 :

Section	Dépenses		Recettes	
	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025
Investissement	0,00	3 020 909,44	0,00	3 020 909,44
Fonctionnement	0,00	3 398 503,70	0,00	3 398 503,70
TOTAL	0,00	6 419 413,14	0,00	6 419 413,14

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°03-2023-085 du 29 juin 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 (développé) à compter du 1^{er} janvier 2024 et retenant le vote par nature avec une présentation fonctionnelle,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Tournon-sur-Rhône approuvé par délibération n°11-2023-174 du 21 décembre 2023,

Vu la délibération n°05-2025-015 du 13 mars 2025 portant tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu la délibération n°25.2025.042 approuvant la création du budget annexe de l'opération d'aménagement de la friche ITDT,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2025 ci-annexé,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances en date du 3 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant, conformément au rapport détaillé et à la maquette budgétaire ci-annexés, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, décide :

Abstentions : Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Lyliane BURGUNDER, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSC.

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du budget annexe de l'opération d'aménagement de la friche ITDT, après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section d'investissement,
- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- sans vote formel sur chacun des chapitres,

- **D'ARRÊTER** le budget primitif 2025 comme suit :

- en recettes et en dépenses d'investissement : 3 020 909.44 €
- en recettes et en dépenses de fonctionnement : 3 398 503.70 €

- **DE DONNER** à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget annexe de l'opération d'aménagement de la friche ITDT, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 16/04/2025

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,
Frédéric SAUSSET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

17 AVR. 2025

